



Cgt-Educ' Action 06

34 bd Jean Jaurès 06300 Nice

06.62.01.08.93 2degre06@cgteducationnice.org



DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 22 MAI 2013

Nous avons déploré dans notre déclaration liminaire du dernier CTA la continuité entre la politique mise en place par M. Peillon et celle imposée par ces prédécesseurs. Même si notre ministre a enfin reconnu la nécessité de revenir sur la réforme Chatel et les « inconvénients » qu'elle a entraînés, quasiment rien n'a été impulsé pour supprimer ces « inconvénients ». La politique du socle est renforcée, les RASED ignorés, les salaires bloqués, etc.

SALAIRES

Alors que se tiennent les premières rencontres sur les salaires dans la fonction publique, rencontres très cadrées et dont le ministère annonce d'emblée la portée limitée, nous continuons à revendiquer un rattrapage du point d'indice en compensation de la perte constante de notre pouvoir d'achat.

Nous apprécions que les mesures envisagées par M. Peillon pour aligner les revenus des enseignants du premier et du second degré se fasse dans l'objectif d'un alignement vers le haut et non par un rabaillage vers le bas comme cela se fait trop souvent. Malheureusement les montants annoncés sont si dérisoires qu'il faudrait plus de dix ans pour arriver à l'égalité.

LANGUE VIVANTE AU BAC

La réforme Chatel a introduit l'évaluation des compétences orales en langue sous forme de CCF pour les séries générales et STMG. Notre nouveau ministre de l'éducation nationale a malheureusement maintenu cet avatar de la réforme du lycée comme bien d'autres. Cette nouvelle épreuve conduit à un alourdissement de la charge de travail de manière conséquente. Son organisation se fait aux dépens des heures d'enseignement que les élèves devraient recevoir, elle pénalise de même des élèves de seconde et de première qui se voit supprimer de nombreuses heures de cours. Nous contestons l'utilisation des CCF pour ces épreuves de langue du baccalauréat comme nous la contestons en lycée professionnel. Ce type de contrôle où les élèves sont évalués par leurs propres enseignants introduit une inégalité des élèves devant l'examen puisque que ceux-ci ne relèveront que de la seule responsabilité des examinateurs, seront différents d'un établissement à l'autre, d'une ville à l'autre. L'organisation de ces examens pour le baccalauréat représente, tant pour les enseignants que pour les équipes administratives, une surcharge de travail qui n'est compensée de plus par aucune sorte de rémunération. L'évaluation au bac des compétences écrites orales est certes souhaitable et souhaitée mais n'est pas envisageable dans le cadre actuel. C'est pour cela que la CGT Educ'Action s'est jointe au SNES FSU et à Sud Education pour demander l'abandon pour la prochaine session 2014 des modalités de ces épreuves orales et pour la mise en place d'une réflexion collective sur l'organisation des épreuves de langue vivante au baccalauréat conçu et organisé au plan national.

FORMATION

Dans le document présentant la formation des personnels stagiaires il est rappelé qu'enseigner est un métier complexe et que si des connaissances disciplinaires maîtrisées sont nécessaires, que si des qualités humaines sont nécessaires, celles-ci ne suffisent pas à l'exercice du métier.

Le futur enseignant doit également acquérir des compétences professionnelles (faire apprendre, conduire une classe, entretenir des relations de confiance avec les parents, travailler en équipe, etc.

Nous ne pouvons qu'approuver ce constat que nous n'avons jamais cessé de défendre quand les prédécesseurs de M. Peillon supprimaient la formation des enseignants.

Il manque néanmoins dans ce préambule la référence à la recherche universitaire, aux apports des sciences de l'éducation. La formation professionnelle ne peut se cantonner à de l'apprentissage.

Mais si nous approuvons le retour d'une formation des futurs enseignants et enseignantes, nous ne comprenons pas pourquoi avoir conçu un projet pire que ce qui existait avant l'entreprise de démolition Chatel.

La mauvaise place du concours contraint d'une part les étudiants à mener de front le Master, la préparation au concours et effectuer des stages en responsabilité. Ce choix oblige d'autre part l'université à assurer la formation d'étudiants en M1 quand les $\frac{3}{4}$ ratent ensuite le concours. Ceci à un coût supérieur à ce que coûterait par exemple le financement de bourses en L2 et L3.

La CGT Educ'Action défend le fait que le niveau II (licence) soit la base du recrutement des enseignants, CPE et COP. Nous considérons que les années de préparation aux concours et de stage doivent être validées par un master II. La formation initiale et continue ne doit pas se limiter aux seuls aspects des disciplines, des méthodes ou de la pédagogie. Ces formations doivent mêler à la fois un travail universitaire réel, mais également une formation concrète et adaptée permettant ainsi des périodes de stages. Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier et refusons de faire des stagiaires des moyens d'enseignement. La CGT Educ'Action porte l'idée que l'ensemble des personnels intervenants dans l'éducation nationale fait partie d'une communauté éducative. Nous revendiquons que l'ensemble de ces personnels soit formé dans le même lieu, voir avec des formations communes. Enseignants, CPE, COP et ATSS. La validation du stage et donc la titularisation doivent faire l'objet de critères explicites. Les jurys doivent être dans l'obligation de motiver les décisions de refus devant des commissions administratives paritaires. La CGT Educ'Action revendique un temps de formation des agents dans la proportion de 10 % du temps travaillé avec prise en charge des frais y afférents.

Nous serons attentifs à ce que les concours nationaux restent le mode de recrutement des enseignants et des enseignantes. Nous nous inquiétons de la dérive induite par l'organisation du recrutement qui se met en place. De nombreux étudiants se retrouveront de fait détenteur d'un master II tout en ayant échoué aux concours. Dans un système qui privilégie naturellement, c'est sa fonction, les titres universitaires nous craignons que ceux viennent à terme à remplacer les concours, ce qui irait dans le sens d'une politique de flexibilité et de polyvalence d'enseignants non titulaires.

Le PAF prévoit des modules de formation des tuteurs. Nous espérons qu'ils seront suffisants. Encore faut-il que leurs missions soient clairement précisées. Il apparaît en effet dans le plan de formation des stagiaires que les tuteurs doivent assurer des temps de cette formation. On ne

devient pas formateur de futurs enseignants en une journée de stage. Comment sont choisis ces tuteurs, quelles indemnités vont-ils percevoir ?

Nous n'acceptons pas les propos du ministre quand il a évoqué la notion de génération sacrifiée à propos des stagiaires de cette année. Même si quelques efforts pour améliorer leur sort ont été consentis et si vous avez fait au mieux pour leur apporter une formation dans le peu de temps qui leur restait, plusieurs stagiaires se sont retrouvés en sérieuse difficulté. Nous demandons un renforcement des soutiens qui peuvent être mobilisés dans ces situations.

ESPE

Les ESPE doivent entrer en fonction à la rentrée prochaine. Peut-on avoir des précisions sur leur organisation. Nous sommes particulièrement attentifs au respect de la représentation syndicale des stagiaires et des étudiants dans les instances qui seront créées.

A.V.S.

Nous approuvons qu'une formation soit apportée aux A.V.S. mais nous ne pouvons pas manquer de relever l'absurdité du système qui consiste à former des personnels pour ensuite mettre fin automatiquement à leur contrat, au lieu de les former pour les professionnaliser. Les élèves handicapé-e-s n'ont pas moins besoin que d'autres d'être accompagnés dans leur scolarité par des personnels formés et stables; ils n'ont pas à faire les frais des aléas des politiques de l'emploi. Nous nous prononçons pour la création d'emplois statutaires d'A.V.S.

L'ARNAQUE DU PLAN SAUVADET

La mise en œuvre de ce soi-disant plan de titularisation s'est effectué dans une grande confusion : discipline non ouverte alors que des personnels de ces disciplines sont éligibles le nombre de candidats n'étant pas suffisant aux yeux du ministère qui affirme que cela coûte trop cher, absence totale de précisions sur les modalités de stage, retour des dossiers RAEP pendant les vacances scolaires alors qu'ils doivent être validés par les supérieurs hiérarchiques...

La loi du 12 mars 2012 déjà très insuffisante n'est pas appliquée ! La CGT Educ'Action revendique une titularisation la plus large possible sans condition de concours avec une formation adaptée des non titulaires.

Quelle formation est proposée cette année pour la préparation aux concours réservés ? Sera-t-elle suffisamment décentralisée pour permettre aux personnes concernées de la suivre ?

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

L'évènement tragique qui nous a tous affecté il y a deux semaines nous rappelle que de nombreux collègues, enseignants et non enseignants, souffrent dans leur travail. Cette souffrance peut avoir différentes origines, élèves difficiles, harcèlement, pression de la hiérarchie, stagiaires effectuant un service complet ... Cette souffrance est aussi aujourd'hui générée par les récentes réformes qui entraînent un mal être chez de nombreux enseignants et enseignantes. Ce qui vient de se passer montre que nous ne pouvons pas sous-estimer ces souffrances et qu'il importe d'être en mesure d'y répondre le plus efficacement possible. C'est le rôle entre autre des CHSCT qui doivent rapidement se saisir de ces problématiques, les analyser et proposer des mesures concrètes de prévention et d'accompagnement.